



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 06 FEVRIER 2024

**Présents** : Franck DELTERAL - Damien DUROY - André COURNIL - Christophe POLONI - Joël OUDOT - Jean-Pierre BUFFIERE - Sandrine MONSBROT - Anne de LAVARDE - Florence REY-PAGES

**Absent excusé** : Sandra SEIZELARD- Pablo GUNDOVA

**Secrétaire de séance** : Florence REY-PAGES

### 1) DÉLIBÉRATIONS :

#### 2024/01 : TRAVAUX DE VOIRIE 2024– DEMANDE DE SUBVENTION DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le programme voirie 2024 prévoit la réfection des voies communales suivantes :

- Route des Brugères
- Route de Soulemagne
- Route des Bourdénoux( limitrophe à Saint-Aulaire)

Monsieur le Maire présente plusieurs devis établis par la SAS LAGARDE & LARONZE et LASCAUX Entreprise :

- Devis global de la SAS LAGARDE & LARONZE qui s'élève à la somme totale de 30 184,00 € HT soit 36 220,80 € TTC
- Plusieurs devis cumulés de LASCAUX Entreprise qui s'élèvent à la somme totale de 112 517,10 € HT soit 135 020,52 € TTC

Une subvention au titre de la DETR peut être demandée pour ces travaux de réfection de la voirie.

Le Conseil Municipal,

Après un vote à main levée, et à l'unanimité des membres présents,

ÉMET un avis favorable pour la réfection de ces voies communales,

ACCEPTE le montant du devis de la SAS LAGARDE & LARONZE de 30 184,00 € HT  
soit 36 220,80 € TTC,

SOLLICITE la DETR au taux pivot de 40 % auprès de la préfecture d'un montant de  
12 073,60 €,

INDIQUE que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2024,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la finalisation de cet investissement.

## **2024/02 : OPERATION DE SECURITE SUITE A EBOULEMENT D'UN CHEMIN**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un glissement de terrain avec éboulement a eu lieu le 14 décembre 2023 sur le Chemin des Puys, chemin conjoint avec la commune d'Ayen.

L'arrêté municipal de circulation n°2023/20 a été pris interdisant la circulation jusqu'à nouvel ordre.

Des travaux de reprise de l'effondrement du chemin sont nécessaires et urgents pour garantir la sécurité et l'accès à la maison bloquée. Le devis retenu sera pris en charge conjointement avec la commune d'Ayen.

Monsieur le Maire présente deux devis établis par la SAS LAGARDE & LARONZE et PIGNOT Travaux Publics :

- SAS LAGARDE & LARONZE devis d'un montant de 14 991,96 € HT soit 17 990,35 € TTC
- PIGNOT Travaux Publics devis d'un montant de 22 400,00 HT soit 26 880,00 € TTC

Le Conseil Municipal,

Après un vote à main levée, et à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTÉ** le montant du devis PIGNOT Travaux Publics devis d'un montant de **22 400,00 HT soit 26 880,00 € TTC**, dont **moitié prise en charge** par la commune d'Ayen.

Il faudra prévoir un panneau de signalisation de limitation de tonnage et de largeur (à définir).

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Un arrêté relatif à un péril et une procédure d'urgence** est en cours pour une maison située dans le bourg. Le Tribunal Administratif va être saisi.

**Remplacement de la secrétaire de mairie** : la secrétaire a transmis son courrier de départ. Le délai maximum de 3 mois lui sera demandé. Une procédure de recrutement est en cours.

**Devis :**

- **Un devis d'élagage** pour nettoyer le terrain communal aux Mazories d'un montant de 1500,00 € est accepté.
- **Un devis pour renouvellement des fenêtres de la salle du foyer socio-culturel** sera demandé afin d'être inscrit au Budget Primitif 2024.

